

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Finances
locales

Sous-domaine
Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
28 septembre 2023

Affichage en date 2
octobre 2023

Séance du 9 octobre
2023

Objet :
**ALIGNEMENT DE
LA HAIE CHEMIN
DES MARCOULS**

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 011-211103130-20231009-2023_33-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/33

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Lir SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Williams ROUQUET, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Néant

Monsieur Eric CROS a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rabattre la haie existante chemin des Marcouls (hameau des Marcouls) conformément au plan et à l'arrêté d'alignement signé le 12 mai 2022. En effet, la végétation située sur le domaine public doit être entretenue par la commune. Les panneaux de signalisation des coussins berlinois, arrachés lors de passages d'engins, seront remis après travaux.

Madame le Maire donne lecture du devis réalisé par l'entreprise Sud Paysage pour rabattre la haie en limite de propriété privée. Le montant estimatif des travaux s'élève à 1280 € HT soit 1536.00 € TTC.

Vu le plan d'alignement en date du 12 mai 2022,

Vu le budget communal 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI l'exposé de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser les travaux de remise en alignement de la haie chemin des Marcouls pour un montant de 1280.00 € HT soit 1536.00 € TTC

VALIDE le devis de l'entreprise SUD PAYSAGE

AUTORISE Madame le Maire ou les adjoints à signer le bon de commande et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ci-dessus.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 9 octobre 2023

Le secrétaire de séance
Eric CROS

Le Maire
Nicole MARTIN

